



Décision du Président n°2024 CST 050

Thème : Social

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - Rouvrir le monde 2024 « Résidence artistique avec Didier CARLUCCIO, Lumière sur les liens familiaux et la vie du Centre »

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Dans le cadre du dispositif " Rouvrir le monde" financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un projet est proposé sur les thématiques de la famille et de la vie quotidienne des usagers du centre social intercommunal.

L'objectif est double : d'une part, mettre en lumière les dynamiques familiales et interpersonnelles qui se tissent au sein de notre collectivité, et d'autre part, valoriser et documenter les activités et les interactions sociales au cœur du centre.

La résidence se déroulera sur une période de deux semaines, permettant à Didier CARLUCCIO d'immerger pleinement dans la vie du centre et d'établir un lien de confiance avec ses usagers (résidence de 14 jours).

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, fait l'objet de cette décision du Président.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales et notamment

s'agissant des demandes de subvention et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais	
Budget prévisionnel	
DÉPENSES en € TTC	RECETTES en € TTC
Prestations photographe Didier CARLUCCIO : prises de vues, frais de déplacement, cession de droit d'utilisation des images 7 500,00 €	Région DRAC Rouvrir monde 3 000,00€
Edition photos et exposition 1 500,00 €	Subvention REAAP 6 000,00€
	Autofinancement CCB 0,00€
TOTAL 9 000 € TTC	TOTAL 9 000 € TTC

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement du projet « Résidence artistique avec Didier CARLUCCIO Lumière sur les liens familiaux et la vie du Centre » selon le plan de financement ci-dessus ;

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 04 MARS 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 04 MARS 2024
Date de Transmission au contrôle de légalité : 04 MARS 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.